

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS SECTION FRANÇAISE (OIP)

Siège Social : 7 bis rue Riquet
75019 PARIS
N° SIRET 407 668 045 00054

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

**OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS
SECTION FRANÇAISE (OIP)**

Association Loi 1901
Siège social : 7 bis rue Riquet
75019 PARIS

N° SIRET 407 668 045 00054
APE 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale de l'association OIP-SF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OIP-SF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note Changement de méthode comptable de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié les éléments suivants :

- La nouvelle présentation des états financiers et de l'annexe des comptes est conforme aux dispositions du règlement ANC 2022-06 et a été correctement appliquée.
- Les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note concernée de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

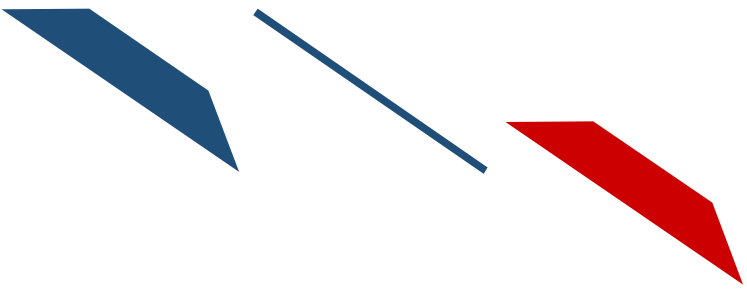
Fait à Fontenay sous-bois, le 07 mai 2026.

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

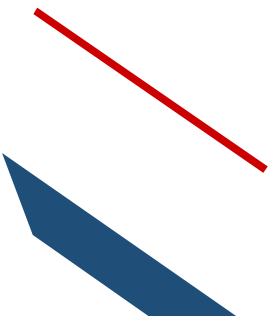
Nathalie GRONDIN
Associée

Jégard Créatis

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Nathalie
GRONDIN (+33603695086)
Date : 07/05/2026 10:53:55
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 642547



COMPTES ANNUELS



	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,		636	-636	-100,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immoys incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		20	-20	-100,00
Autres immobilisations corporelles				
Immoys corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 000	12 000		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	12 000	12 656	-656	-5,18
Stocks et en-cours	294	832	-538	-64,62
Créances				
Créances Clients, usagers et comptes rattachés	2 301	2 444	-143	-5,86
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	133 927	80 299	53 627	66,78
Charges constatées d'avance	31 866	216	31 650	
Valeurs mobilières de placement	92	92		
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	300 196	377 021	-76 825	-20,38
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	468 675	460 904	7 772	1,69
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	480 675	473 560	7 116	1,50

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	270 748	83 364	187 384	224,78
Excédent ou déficit de l'exercice	-59 125	187 384	-246 509	-131,55
Situation nette (sous-total)	211 622	270 748	-59 125	-21,84
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	211 622	270 748	-59 125	-21,84
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés		14 000	-14 000	-100,00
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		14 000	-14 000	-100,00
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 122	19 122	3 000	15,69
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	89 199	97 066	-7 867	-8,11
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 736		5 736	
Produits constatés d'avance	151 997	72 624	79 373	109,29
TOTAL DES DETTES (IV)	269 053	188 812	80 241	42,50
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	480 675	473 560	7 116	1,50

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	19 996	20 716	-720	-3,48
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	8 697	43 453	-34 755	-79,98
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	34 505	1 766	32 738	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	109 797	135 284	-25 488	-18,84
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	310 813	436 906	-126 092	-28,86
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	280 200	397 550	-117 350	-29,52
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		397	-397	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	14 000		14 000	
Autres produits	16 434	9 044	7 391	81,72
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	794 442	1 045 116	-250 673	-23,99
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	1 004	2 801	-1 796	-64,14
Variation de stocks	538	2 074	-1 537	-74,08
Autres achats et charges externes	213 585	194 131	19 454	10,02
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	20 953	22 433	-1 480	-6,60
Salaires	429 060	432 872	-3 812	-0,88
Cotisations sociales	184 788	184 893	-105	-0,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	656	4 144	-3 487	-84,17
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés		14 000	-14 000	-100,00
Autres charges	4 675	2 288	2 388	104,38
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	855 260	859 635	-4 375	-0,51
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-60 817	185 481	-246 298	-132,79

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 692	1 903	-211	-11,10
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 692	1 903	-211	-11,10
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 692	1 903	-211	-11,10
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-59 125	187 384	-246 509	-131,55
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	796 134	1 047 019	-250 885	-23,96
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	855 260	859 635	-4 375	-0,51
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-59 125	187 384	-246 509	-131,55
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	1 800	1 800		
Prestations en nature	52 300	48 005	4 295	8,95
Bénévolat	76 613	39 587	37 026	93,53
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	130 713	89 392	41 321	46,22
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	1 800	1 800		
Prestations en nature	52 300	48 005	4 295	8,95
Personnel bénévole	76 613	39 587	37 026	93,53
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	130 713	89 392	41 321	46,22
TOTAL	-59 125	187 384	-246 509	-131,55

ANNEXE COMPTABLE

OIP - OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association Observatoire International des Prisons-Section Française (OIP-SF) a été créée le 22/01/1996.

Considérant que l'emprisonnement est une atteinte à la dignité de la personne, l'OIP-SF agit pour le respect des droits de l'Homme en milieu carcéral et un moindre recours à l'emprisonnement.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'OIP :

- dresse et fait connaître l'état des conditions de détention des personnes incarcérées, alerte l'opinion, les pouvoirs publics, les organismes et les organisations concernées sur l'ensemble des manquements observés ;
- informe les personnes détenues de leurs droits et soutient leurs démarches pour les faire valoir ;
- favorise l'adoption des lois, règlements et autres mesures propres à garantir la défense de la personne et le respect des droits des détenus ;
- défend une limitation de recours à l'incarcération, la réduction de l'échelle des peines, le développement d'alternatives aux poursuites pénales et de substituts aux sanctions privatives de liberté.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Ces activités et missions sociales ont pu être mises en oeuvre grâce à l'investissement d'un personnel de 10 permanents et d'environ deux cents militants bénévoles.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 480 675,32 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -59 125,29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Changement de méthode comptable

L'association a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les règlements ANC 2022-06 et 2023-03, de manière prospective.

L'application de cette nouvelle réglementation a un impact limité à la présentation du bilan et du compte de résultat selon leur nouveau format. La comparabilité entre 2024 et 2025 n'est pas affectée.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur 3 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages et industriels	5	
Matériel inform. et mobilier	3	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les immobilisations financières sont composées exclusivement de dépôts de garantie et cautions versés.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à la date d'encaissement.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature

Au cours de l'exercice 2025, l'association a bénéficié de contributions volontaires en nature dans le cadre de son activité.

Il s'agit notamment de bénévolat, de services fournis gratuitement.

Le bénévolat lié aux missions sociales a été estimé à 76.613 €, selon la méthode suivante : 5.090 heures au taux de 15 euros, charges sociales comprises.

Les interventions gratuites des avocats ont été estimées à 52.300 € au titre de 2025.

L'association a également bénéficié de mises à disposition gratuites de salles pour un montant de 1.800 €.

Celles-ci ont été comptabilisées et figurent en pied de compte de résultat.

Subventions et concours publics

En 2025, l'association a enregistré un montant net total de 109.797 euros de subventions.

Celles-ci concernent en totalité les missions sociales et le financement du fonctionnement de l'association.

On peut distinguer 4 principales sources :

- Ministères, DGS, etc. : 43.000 euros ;
- Régions : 7.000 euros ;
- Municipalités : 57.000 euros.

L'association a également bénéficié de concours publics pour les emplois aidés pour un montant total de 2.797 euros en 2025.

Indemnités de fin de carrière, Fiscalité, Rappels 2024

1/ Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 9.106 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2025 ;
- Taux d'actualisation : 3,90 % ;
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis ;
- Convention collective : Indemnité légale ;
- Initiative du départ : A l'initiative du salarié ;
- Table de mortalité : INSEE 2022-2024 - donnees prov.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) : 64 ans ;
- Progression de salaires : 2% constant ;
- Taux de rotation : 5 % dégressif jusqu'à 50 ans ;
- Taux de charges sociales patronales : 48 %.

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

2/ Fiscalité

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux. Elle bénéficie du régime du mécénat et émet des reçus fiscaux.

Pour les activités lucratives accessoires (au sens fiscal), elle entre dans le régime de la franchise des impôts commerciaux.

3/ Rappels relatifs à l'exercice 2024

En 2024, l'appel à dons exceptionnel du 21 mars au 30 avril 2024 s'était concrétisé par une forte mobilisation des partenaires financiers publics comme privés.

Les résultats de l'ensemble des mesures engagées avaient permis d'assurer l'équilibre financier de l'exercice 2024, et de contribuer au renforcement du niveau de fonds propres de l'association pour l'année 2025.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	8 820		
TOTAL	8 820		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	499		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	16 337		
TOTAL	16 836		
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	12 000		
TOTAL	12 000		
TOTAL GENERAL	37 656		

OIP - OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			8 820	
TOTAL			8 820	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			499	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			16 337	
TOTAL			16 836	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			12 000	
TOTAL			12 000	
TOTAL GENERAL			37 656	

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3	LINÉAIRE	8 184	636		8 820
TOTAL			8 184	636		8 820
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	5	LINÉAIRE	479	20		499
Matériel de bureau, informatique	3	LINÉAIRE	16 337			16 337
TOTAL			16 817	20		16 836
TOTAL GENERAL			25 000	656		25 656

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	12 000		12 000
Actif circulant			
Autres créances clients	2 301	2 301	
Divers	7 000	7 000	
Débiteurs divers	126 927	126 927	
Charges constatées d'avance	31 866	31 866	
TOTAL	180 094	168 094	12 000

OIP - OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
	Montant
Exploitation	31 866
TOTAL	31 866

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Autres créances	132 425
TOTAL	132 425

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert
			montant global	dont remboursement	
Projet A	14 000		14 000		
TOTAL	14 000		14 000		

OIP - OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	22 122	22 122		
Personnel et comptes rattachés	45 049	45 049		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 011	40 011		
Autres impôts et taxes assimilées	3 344	3 344		
Autres dettes	5 736	5 736		
Produits constatés d'avance	151 997	151 997		
TOTAL	268 258	268 258		

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	
	Montant
Exploitation	151 997
TOTAL	151 997
CHARGES À PAYER	
	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 667
Dettes fiscales et sociales	63 299
Autres dettes	48
TOTAL	75 014

**ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES
PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025**

Etat du contributeur	Montant total des avantegs et des ressources (€)
ALLEMAGNE	190
BELGIQUE	378
CANADA	100
ESPAGNE	100
ETATS UNIS	460
ITALIE	35
LUXEMBOURG	590
PAYS-BAS	40
SUISSE	90

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 4-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association, situé au 7Bis Rue Riquet, 75019 Pari
- selon les modalités suivantes : sur demande auprès du directeur général

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 870	4 225
TOTAL	3 870	4 225

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants, ceux-ci étant bénévoles.

EFFECTIFS MOYENS

Au 31/12/2025, l'association compte 10 salariés.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	330 809	330 809	457 508	457 508
1.1 Cotisations sans contre partie	19 996	19 996	20 716	20 716
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	310 813	310 813	436 792	436 792
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	0	0	0	0
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	341 528		454 227	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	280 200		397 550	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	61 328		56 677	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	109 797		135 284	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	14 000	0	0	0
TOTAL	796 134	330 809	1 047 019	457 508
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	647 433	264 193	635 892	161 955
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	647 433	264 193	635 892	161 955
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	119 359	83 806	121 568	77 545
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	58 344	58 344	62 167	62 167
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	61 015	25 462	59 401	15 378
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	88 468	41 936	88 175	30 624
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0	0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	14 000	0
TOTAL	855 260	389 935	859 635	270 124
EXCEDENT OU DEFICIT	-59 125	-59 125	187 384	187 384

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	130 713	130 713	89 392	89 392
Bénévolat	76 613	76 613	39 587	39 587
Prestations en nature	52 300	52 300	48 005	48 005
Dons en nature	1 800	1 800	1 800	1 800
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0	0	0	0
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	130 713	130 713	89 392	89 392
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	130 713	130 713	89 392	89 392
Réalisées en France	130 713	130 713	89 392	89 392
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL	130 713	130 713	89 392	89 392

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALE	264 193	161 955	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLI	330 809	457 508
1.1 Réalisées en Franc			1.1 Cotisations sans contrepartie	19 996	20 716
- Actions réalisées par l'organisme	264 193	161 955	1.2 Dons legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	310 813	436 792
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénats	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	83 806	77 545			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	58 344	62 167			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	25 462	15 378			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41 936	30 624			
TOTAL DES EMPLOIS	389 935	270 124	TOTAL DES RESSOURCES	330 809	457 508
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE	0	187 384	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE	59 125	0
TOTAL	389 935	457 508	TOTAL	389 935	457 508

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	219 102	31 718
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-59 125	187 384
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la énérosité du ublic de l'exercic	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	159 977	219 102

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	130 713	89 392	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	130 713	89 392
Réalisées en France	130 713	89 392	Bénévolat	76 613	39 587
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	52 300	48 005
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	Dons en nature	1 800	1 800
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	0	0			
TOTAL	130 713	89 392	TOTAL	130 713	89 392

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

Notes annexes aux états Compte Emploi Ressources (CER) et Compte de Résultat par Origine & Destination (CROD)

L'association fait appel public à la générosité et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que l'association a mis en place une comptabilité analytique avec un niveau de détail nécessaire et suffisant pour construire de manière fiable le CROD et le CER.

1. CROD - Les Emplois

Missions Sociales

En 2025, comme en 2024, l'Observatoire International des Prisons-Section Française a continué d'assurer ses missions qui consistent en :

- dresser et fait connaître l'état des conditions de détention,
- alerter sur l'ensemble des manquements observés, informer les personnes détenues de leurs droits et soutenir leurs démarches pour les faire valoir,
- favoriser par des actions en justice
- et de plaider le respect des droits des détenus, et défendre une limitation du recours à l'incarcération.

Le détail des actions menées en 2025 peut être consulté dans le rapport d'activité 2025.

Principes d'affectation des dépenses aux missions sociales

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations.

Ces dépenses comprennent :

- La quote-part au temps passé des rémunérations des salariés en charge des Pôles enquêtes, éditorial, contentieux, plaidoyer, communication, vie associative et direction ;
- Les frais d'impression de la revue Dedans Dehors;

- Les frais postaux afférents à l'envoi du Guide du Prisonnier et de la revue Dedans Dehors dans les bibliothèques pénitentiaires et aux personnes détenues et de réponses aux courriers des personnes incarcérées;
- Les frais de communication et de documentation ;
- Une quote-part de frais de fonctionnement ou généraux considérés comme des charges indirectes aux missions sociales.

Répartitions des coûts

La répartition est effectuée à partir de la comptabilité analytique, dont la granularité est fine, et selon des clés et des critères de répartition.

Frais de recherche de fonds

Ces dépenses se composent :

- Appel à la générosité du public :
 - o quote-part au temps passé des rémunérations des salariés ayant participé aux campagnes d'appel aux dons ;
 - o frais d'impression et d'affranchissement des mailings ;
 - o frais de communication des emailings et traitements des dons reçus ;
 - o quote-part de frais de fonctionnement ou généraux considérés comme des charges indirectes aux frais de recherche des ressources AGP.
- Frais de recherche d'autres ressources :
 - o quote-part de la rémunération du ou des salariés en charge de la collecte des fonds privés et quote-part au temps passé des rémunérations des salariés ayant contribué à la recherche de fonds publics et privés ;
 - o quote-part de frais de fonctionnement ou généraux considérés comme des charges indirectes aux frais de recherche d'autres ressources.

Frais de Fonctionnement

Les frais de fonctionnement reprennent :

- La quote-part au temps passé des rémunérations des salariés de la Direction, du Pôle vie associative et du Pôle financier ;
- Les loyers ;
- La maintenance ;
- Une partie des frais d'affranchissement et de communication.

Comme mentionné ci-avant, une quote-part de ces frais de fonctionnement ou généraux (hors masse salariale) est considérée comme des charges indirectes des missions sociales et des frais de recherche de fonds.

La clé de répartition utilisée est basée sur la masse salariale attachée respectivement aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et au fonctionnement. Pour mémoire, la masse salariale fait l'objet exclusivement d'une affectation directe.

Dotations aux Provisions et Dépréciations

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont enregistrées dans la rubrique "dotations aux provisions".

2. CROD - Les Ressources

Ressources Collectées auprès du Public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons de particuliers, d'entreprises, de fondations, les legs, les donations¹, les produits de manifestations de collecte de fonds, la collecte provenant des membres et les cotisations des membres de l'association.

Les donateurs sont sollicités via des campagnes d'appels à dons mailings papier ou emailings. Ces soutiens permettent à l'OIP de réaliser ses missions d'observation, d'alerte et de protection.

Pour mémoire, en 2024, avait été lancée une campagne de collecte de fonds auprès du public à caractère exceptionnel, expliquant la hausse significative des ressources afférentes pour ladite période.

Elles se répartissent dans le CROD de la manière suivante :

- Les cotisations (sans contrepartie) ;
- Les dons manuels : dons des personnes physiques ;
- Les legs, donations et assurance-vie (*aucun en 2025*) ;
- Les mécénats (*aucun en 2025*) ;
- Autres produits (*aucun en 2025*).

Produits non liés à la générosité du Public

Dans cette famille de ressources, nous retrouvons :

- Les contributions financières ;
- Les autres produits divers et les produits financiers.

Subventions & autres concours publics

Ce poste comprend les subventions et fonds versés par les Ministères, les régions, etc. Le détail figure par ailleurs dans l'annexe des comptes annuels.

Reprises sur provisions et dépréciations

Les reprises sur provisions et dépréciations sont à zéro en 2025.

Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les fonds dédiés sur contributions financières constitués fin 2024 ont été utilisés à 100% en 2025.

¹ Pas de legs ou de donation reçus en 2025

3. CROD - Affectation des ressources de la GP

Les ressources non liées à la générosité du public financent les missions sociales, les frais de recherche de fonds non liés à la générosité du public et les frais de fonctionnement, dans les proportions respectives suivantes :

- Pour les subventions : 90%, 0% et 10% ;
- Pour les autres produits non liés à la générosité : 80%, 10% et 10%.

Il a été décidé que les fonds issus de la générosité du public financent en 2025 :

- La part des missions sociales non couverte par les autres ressources ;
- Les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public à 100% ;
- La part des frais de recherche de fonds non liés à la générosité du public non couverte par les autres ressources ;
- La part des frais de fonctionnement non couverte par les autres ressources.

4. CER - Principes d'élaboration

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le CROD.

5. CER - Ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées

Au 01/01/2025, l'association disposait de ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés, d'un montant de 219.102 €.

Compte tenu, de l'insuffisance de la générosité du public (-59.125 €) et de l'absence d'investissements et de désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice, le solde au 31/12/2025 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés s'établit à 159.977 €.

6. CER - Tableau de variations des fonds dédiés

Le mécanisme des fonds dédiés ne trouve pas à s'appliquer pour l'association.

7. CER et CROD - Contributions volontaires en nature

Elles sont explicitées dans l'annexe des comptes annuels.

8. CER et CROD - Tableau de variation spécifique des fonds propres

Voir page suivante.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution
	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-				-		-
Réserves	-	-	-	-	-		-
Report à nouveau	83 365	31 718	187 384	187 384	-		-
Excédent ou déficit de l'exercice	187 384	187 384	- 187 384	- 187 384	-	-	59 12
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-				-		-
Provisions réglementées	-				-		-
TOTAL	270 749	219 102	-	-	-	-	59 12